



Conseil d'Administration

Kinshasa, le 18 septembre 2024

Président

Dr. Malonga Miatudila

Vice-Président

Prof. Dr. Samuel Mampunza

Trésorière

Dr. Helene Mambu

Directeur Exécutif

Dr. Ngoma Miezzi Kintaudi

Membres

1. *Dr. Lawrence Shtreshley*
2. *Prof. Dr Antoinette TSHEFU*
3. *M. Antoine KASONGO*
4. *ECC-Pasteur Moïse GBEMA*
5. *IMA- Dr. Susan Girois*
6. *Dr. José NKUNI*
7. *Dr. Joachim LUBIBA*

N/Réf: 720/AKK/DIREX/2024

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT (CABINET) ARCHITECTE POUR L'ELABORATION D'ETUDES TECHNIQUES ET POUR LA MISSION DE CONTROLE ET DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU SIEGE DU PNLP CENTRAL

Source de financement : FM / GC7

Référence : AMI N° 011/SANRU/FM/GC7/PNLP/2024

Date de publication : 19 septembre 2024

Date de clôture : 8 octobre 2024 à 11 heures, (heure de Kinshasa)

A L'INTENTION DES CANDIDATS SOUMISSIONNAIRES

A. CONTEXTE

1. Le paludisme est une des premières causes de morbidité et de mortalité en République Démocratique de Congo (RDC).
2. Le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), service technique spécialisé du Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, a été mis en place par Arrêté Ministériel N° 1250/CAB/MIN/SP/008/1998 du 22 Juillet 1998 pour organiser et coordonner une réponse gouvernementale à la problématique de lutte contre le Paludisme. Il compte parmi les programmes spécialisés du pays qui, depuis sa création, n'a jamais travaillé dans un cadre qui lui est propre (donc un siège), bien que le Secrétaire Général à la Santé lui ait octroyé le site de l'Hôpital de la Rive pour abriter ses installations.
3. Le Fond Mondial, soucieux de mettre les acteurs de la lutte contre le paludisme dans les conditions de travail favorables, a mis à la disposition du Gouvernement congolais des Fonds pour la réhabilitation profonde du siège du PNLP.
4. Ainsi, SANRU asbl désire utiliser une partie de la subvention GC7 pour le paiement au titre de la réalisation des études de faisabilité des travaux de réhabilitation du siège central du PNLP à Kinshasa.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations auprès du PNLP tous les jours ouvrables à partir du 19 septembre 2024 jusque le 1^{er} octobre 2024, à l'adresse mentionnée ci-dessous, de 09 heures à 16 heures (heure de Kinshasa) ou par message électronique à l'adresse suivante : procurement@sanru.org; luyado@yahoo.fr et jeanboscomozanga@gmail.com.



B. PROFIL DU CONSULTANT

Le Consultant sera un Cabinet ayant de bonnes références dans la réhabilitation et la construction d'infrastructures, plus particulièrement des bureaux administratifs ou autres.

Il devra avoir en son sein :

- Un Architecte ayant un numéro d'ordre national « ONA », Chef de Projet , supervisant l'ensemble du Projets , ayant :
 - au moins **15 années** d'expérience pour des prestations similaires,
 - très bonne connaissance dans les projet des rénovation
 - ayant dirigé des missions similaires
 - très bonne capacité de rédaction de rapport technique et Administrative
- Un Ingénieur en BTP, Assistant du Chef de Mission Principal, ayant :
 - au moins **10 années** d'expérience pour des prestations similaires,
 - très bonne connaissance le dimensionnement et capable de faire le métré
 - très bonne capacité de rédaction de rapport technique
- Un Ingénieur électricien (BAC+5), ayant :
 - au moins **10 années** d'expérience pour des prestations similaires,
 - très bonne connaissance le dimensionnement
 - très bonne capacité de rédaction de rapport technique
- Un Environnementaliste, ayant :
 - au moins **10 années** d'expérience pour des prestations similaires,
 - très bonne capacité de rédaction de rapport technique
- Un Ingénieur Géomètre Topographe (BAC+5), ayant :
 - au moins **10 années** d'expérience pour des prestations similaires,
 - très bonne connaissance le dimensionnement
 - très bonne capacité de rédaction de rapport technique

C. CRITERES D'EVALUATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET (MI)

Le nombre de points attribué pour chaque critère et sous critère d'évaluation est le suivant :

1. Cinq (5) ans d'Expérience du Bureau d'études dans le domaine faisant l'objet de la consultation (10 points) à raison de 2 points par année d'expérience

1.1. *Expérience du bureau pour des prestations similaires* : **(6 points)**

- 1 projet similaire :2.5 points
- 2 à 3 projets similaires :4 points
- 4 projets similaires et plus :6 points

1.2. *Expérience du bureau d'étude dans l'étude, le contrôle et la surveillance des travaux de construction des infrastructures sociales de base* : **4 points (au maximum)**

- 1-3 projet similaire :1.5 points
- 3 à 5 projets similaires :2 points
- 5 projets similaires et plus : 4 points

2. Adéquation du plan de travail et de la méthodologie proposée vis-à-vis du mandat du Consultant (Méthodologie par rapport aux termes de référence) : (30 points)

- Cohérence entre la méthodologie et le chronogramme des tâches et d'intervention du personnel : 10 points
- Cohérence de la méthodologie et des chronogrammes avec les TDR :20 points
- Degré de détail de la méthodologie et suggestions pertinentes.....30 points
- (Améliorations/ TDR)

3. Qualification et expérience du personnel proposé pour la mission (50 points)

3.1. Pour l'architecte chef de mission principal :

maximum 10 points subdivisés comme suit :

Expérience professionnelle (Nb. d'années d'expérience). (Maximum 5 points)

- Expérience inférieure à 15 ans.....: 0 points
- Supérieure à 15 ans.....: 5 points

Expérience spécifique (maximum 5 points)

- de direction de projets similaires en tant que chef de mission : 2.5 points/projet similaire

3.2. Pour l'Ingénieur BTP : Maximum 10 points subdivisés comme suit :

Expérience générale (maximum 05 points)

- Inférieure à 05 ans: 0 points
- Expérience comprise entre 5 et 10 ans.....: 5 points

Expérience spécifique (maximum 5 points)

- direction de projets similaires en tant que ingénieur conseil : 1 point/projet similaire

3.3. Pour l'Ingénieur Electricien : Maximum 10 points subdivisés comme suit :

Expérience générale (maximum 05 points)

- Inférieure à 05 ans: 0 points
- Expérience comprise entre 5 et 10 ans.....: 5 points

Expérience spécifique (maximum 5 points)

- direction de projets similaires en tant que ingénieur conseil : 1 point/projet similaire

3.4. Pour l'environnementaliste :

Maximum 10 points subdivisés comme suit :

Expérience générale (maximum 05 points)

- Inférieure à 05 ans: 0 points
- Expérience comprise entre 5 et 10 ans.....: 5 points

Expérience spécifique (maximum 5 points)

- direction de projets similaires en tant que ingénieur conseil : 1 point/projet similaire

3.5. Pour l'Ingénieur Topographe :

Maximum 10 points subdivisés comme suit :

Expérience générale (maximum 05 points)

- Inférieure à 05 ans: 0 points
- Expérience comprise entre 5 et 10 ans.....: 5 points



Expérience spécifique (maximum 5 points)

- direction de projets similaires en tant que ingénieur conseil : 1 point/projet similaire

N.B : Le seuil de qualification est d'au-moins 80% des points, soit 72 sur 90 points.

6. Le choix du Consultant se fera suivant la méthode SFQC (sélection fondée sur la qualité et le coût). Le seuil de qualification est de 80%, soit 72 points sur 90. La combinaison des propositions techniques et financières se fera avec la pondération 0,80 pour la proposition technique et 0,20 pour la proposition financière.
7. Le dossier de manifestation d'intérêt reprenant la référence du présent Avis est à déposer à l'adresse ci-dessous au plus tard le 8 octobre 2024 à 11 heures (heure de Kinshasa) et **comprendra obligatoirement** :
 - a. Une lettre de soumission ;
 - b. Une présentation détaillée du Cabinet indiquant la dénomination, les personnes de contact, l'adresse physique, les numéros de téléphone, l'adresse électronique, les coordonnées bancaires ;
 - c. Les copies des documents administratifs du cabinet ;
 - d. Les copies des diplômes de l'Ingénieur de mission (pour le cabinet)
 - e. Les preuves de réalisation des missions similaires (attestations de bonne exécutions)
 - f. Une proposition technique détaillant la méthodologie de travail et le planning de travail proposé et une proposition financière reprenant les honoraires et autres frais détaillés éventuellement. Ces propositions sont à placer dans des enveloppes distinctes et fermées avec mention "Proposition Technique" et "Proposition Financière".
8. Le dossier rédigé en langue française sera déposé au siège de SANRU, Sis 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa - Gombe, avec inscription obligatoire de la référence complète du présent Avis sur l'enveloppe, au plus tard le 8 octobre 2024 à 11 heures (heure de Kinshasa).
9. SANRU procédera à la vérification des références professionnelles renseignées dans le dossier et rejettera les candidatures portant des références fausses ou erronées.
10. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

SOINS DE SANTE PRIMAIRES EN MILIEU RURAL (SANRU ASBL)
Adresse physique : 149 A/B, Boulevard du 30 Juin, Kinshasa/Gombe
Courriel : procurement@sanru.org

Fait à Kinshasa, le 18 septembre 2024

Dr. NGOMA MIEZI KINTAUDI, MPH, Ph.D.
Directeur Exécutif



**Cliquez ici pour télécharger les TDRs -
format PDF**

[Retour à la liste](#)